

Malaise de nos élèves et inquiétude 2

Les établissements privés au service des plus riches 3

Témoignage : quelle place pour les docteur-es dans l'Éducation nationale ? 4

Défendre le principe de laïcité dans les établissements privés : un combat permanent 5

Réussir un rendez-vous de carrière... un peu trop catholique ! 6

Lutte victorieuse pour les personnels OGE à l'Externat Chavagnes de Nantes 7

Plaidoyer pour la dignité 8

L'école de la défiance ! 9

Mise en place de relations avec l'Union Départementales CGT 06 10

Un CSE aux couleurs de la CGT, pourquoi faire ? 11

22/23 et 24 Novembre : première rencontre interacadémique du Grand Est à Besançon 12

Financement public des établissements privés : La CGT reçue à l'Assemblée Nationale 13

Sorties et voyages scolaires, que disent les textes ? 15

Paiement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 16

Parents vigilants : Une attaque de l'école par l'extrême droite, Que fait le ministère ? 17

Lycée professionnel : La réforme structurelle du Bac professionnel 18



Sandrine VERGIN
 Membre du bureau national.

L'ÉCOLE, À QUOI BON ?

Depuis 2017, « travail, ordre et progrès » remplace « liberté, égalité, fraternité ». G. ATTAL veut faire de l'École un « sanctuaire face au bruit du monde extérieur » et redorer l'autorité de cette institution.

Concrètement, cela se traduit par :

- La privatisation accélérée de l'enseignement, nouvel eldorado des fonds d'investissement
- L'appauvrissement de la recherche universitaire
- La dévalorisation du travail des enseignants (pacte, job dating)
- La priorité au numérique et à l'IA pour élever le niveau des élèves (et les savoirs?)
- La réforme du lycée pro qui ne formera plus des cerveaux mais des bras pour le patronat
- Le projet du SNU pour encadrer nos lycéens
- Le changement des programmes au gré des priorités politiques....

A l'heure où le financement public des établissements d'enseignement privé devient un sujet préoccupant car il accentue les inégalités sociales et conditionne l'accès à l'éducation à des critères économiques, nos élites doivent regarder la réalité en face : le gouvernement ne veut pas instruire nos enfants ; il veut juste en faire des consommateurs, des citoyens serviles privés de tout esprit critique, des travailleurs soumis au lien de subordination

Et tous ces beaux discours ne servent qu'à rassurer les parents pour qu'ils aillent travailler tranquillement, croyant leurs enfants sous bonne garde, payant cher pour cela. Or l'école émancipatrice n'a pas besoin d'autorité mais de moyens financiers, de plus de contrôle des allocations publiques et de personnels enseignants et non enseignants valorisés car, face à cette autorité tant réclamée, rappelons-nous les mots de Louise Michel "Sans l'autorité d'un seul, il y aurait la lumière, il y aurait la vérité, il y aurait la justice. L'autorité d'un seul, c'est un crime."

La CGT vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et que 2024 apporte plus de solidarité, de justice sociale et de paix.

MALAISE DE NOS ÉLÈVES ET INQUIÉTUDE

Voici le témoignage de M. X, responsable de vie scolaire, dans un lycée agricole.

Elle y aborde la problématique de la souffrance et du mal-être de nombreux élèves.

« Pour information, tous les parents des élèves concernés par des malaises, crise de tétanie ou autre sont au courant de ce qu'il se passe en cours, de notre inquiétude et désarroi devant la situation. Je vous donne quelques informations importantes.

L., en Première, a rdv chez le médecin, puis un spécialiste, pendant les vacances de Toussaint.

J., en Première, est suivie pour des suspicions de diabète. Mais, elle n'a pas refait d'examen depuis un an. Elle a déjà été suivie par un psychiatre, plus jeune. J'ai insisté sur le fait qu'il est nécessaire de reprendre rendez-vous.

La maman de *D.*, élève de Première, prend très au sérieux les problèmes de sa fille. Elle a rendez-vous, vendredi soir, chez un spécialiste.

H., en Première, est sous traitement fort d'antidépresseur et anxiolytique.

La maman de *C.*, élève de Première, est au courant de l'instabilité de comportement de son fils. Un ultimatum lui a été posé pour qu'il prenne rendez-vous avec un spécialiste.

Une information préoccupante a été faite pour *E.*, en Première.

L., en Seconde, est sujette au malaise et perte de connaissance. Mais, après tous les examens nécessaires, pas de diagnostic clair. L'effort et la chaleur enclenchaient les malaises.

La liste est longue et inquiétante. Les traumatismes du décès de *A.* restent encore tous dans nos têtes à tous.

Mais, pour rappel, nous ne sommes ni infirmier-e, ni psychologue scolaire.

Pour ma part, je fais en sorte d'être disponible, pour ces élèves, mais au détriment des autres. Je ne fais plus une étude entière. Les sorties à l'extérieur ou voyages font peur, parfois, et certains professeurs ne savent pas comment se positionner devant ces cas. Je ne suis pas d'humeur pessimiste et je suis consciente aussi que certains élèves vont bien. Mais, je porte beaucoup dans l'établissement, sans demander



en retour d'être récompensée, et j'ai besoin d'une aide extérieure.

Devant autant de mal-être de nos élèves, il est temps, je pense, de trouver une vraie solution au sein de l'établissement, même si les parents sont responsables de leurs enfants. Je pense que de vraies solutions doivent être apportées, pour la santé mentale de tout le monde, élèves et adultes. Le manque de personnel formé et disponible devient un réel problème, malgré la présence de *N.* qui a comme principale mission de s'occuper des élèves à besoins éducatifs et qui n'est donc pas disponible toute la journée.

Accueillir des élèves en difficulté, oui. Mais, sans moyens, ce n'est plus possible. »

UN COLLEGE LUI REpond.

Une société en souffrance dans un monde en crise génère des élèves en souffrance dans une institution en crise. Il faut organiser des temps de réflexion collective obligatoires inclus dans le temps de travail, affecter à chaque établissement des psychologues et orthophonistes référents, des assistants

éducatifs en nombre suffisant pour la prise en charge des élèves en difficulté, solliciter les communautés éducatives pour proposer des solutions pour une fois en prise avec les réalités de terrain, engager une réflexion nationale incluant l'enseignement primaire et secondaire, arrêter les notes de service farcies de grandes déclarations sur le rôle essentiel de l'enseignement, arrêter d'allonger sans fin la liste de nos missions, arrêter les numéros verts d'urgence, les réformes empilées sans souci de faisabilité et arrêtez de déplorer que la violence symbolique et la destruction systématique des mécanismes de solidarité engendrent de la violence physique.

D'ici là les élèves - et les profs - continueront à emmagasiner de l'anxiété.

D'ici là ils continueront à l'extérioriser de manière explosive et incontrôlée.

D'ici là je continuerai à venir enseigner et à chercher des solutions qui ne coûtent pas trop cher pour le bien des élèves.

Le Groupe National agricole

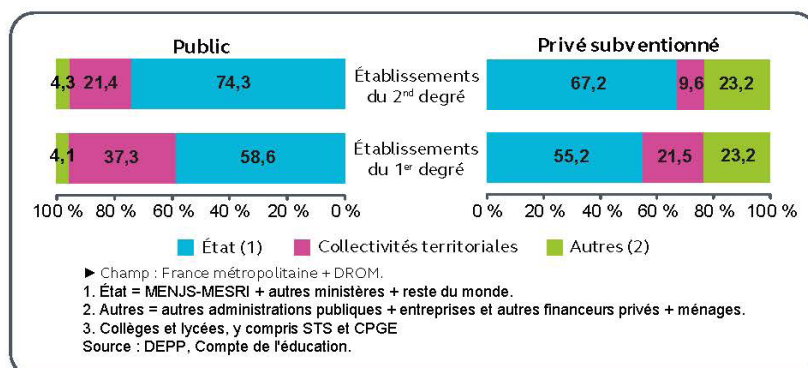


« LA FRANCE A CONNU ELLE AUSSI UN FORT ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS. ENTRE 1983 ET 2015, LE REVENU MOYEN DES 1% LES PLUS AISÉS A PROGRESSÉ DE 100% (EN SUS DE L'INFLATION), ET CELUI DES 0,1% LES PLUS AISÉS DE 150%, CONTRE À PEINE 25% POUR LE RESTE DE LA POPULATION (SOIT MOINS DE 1% PAR AN). LES 1% LES PLUS RICHES ONT CAPTÉ À EUX SEULS 21% DE LA CROISSANCE TOTALE, CONTRE 20% POUR LES 50% LES PLUS PAUVRES ».

De l'inégalité en France, Thomas Piketty, 2023

LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS AU SERVICE DES PLUS RICHES

Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2020, en %



Source : Cour des comptes, d'après données DEPP, Repères et références statistiques - RERS 2022

Il est de ces documents méconnus, pourtant riches en informations capitales, qui méritent une attention soutenue. Le rapport de la Cour des Comptes sur les établissements privés en est un parfait exemple. Il met en lumière trois graves lacunes qui pèsent sur ces institutions.

Il souligne que les 8 milliards d'euros d'argent public octroyés par l'État aux établissements privés posent question. En effet, ceux-ci intègrent de moins en moins d'élèves défavorisés, avec 55,4% des élèves issus de milieux favorisés en 2021, contre 32,3% dans le secteur public. Plus préoccupant encore, la part d'élèves provenant de milieux très favorisés augmente considérablement, passant de 26,4% en 2000 à 40,2% en 2021. Cela, malgré l'obligation légale imposée par la loi Debré de ne pas pratiquer de sélection.

Cette évolution ne relève pas du hasard, mais découle de choix politiques, notamment ceux voulus par Jean-Michel Blanquer, comme exposé dans

son ouvrage « *L'école de demain* » paru en 2016. Il y fixe un cap clair, mettant en avant la priorité accordée aux établissements privés. Trois piliers structurent cette vision :

- L'autonomie des établissements, vue comme une réponse à la fuite vers le privé.
- La possibilité pour les chefs d'établissement de recruter eux-mêmes des professeurs certifiés.
- La proposition de contrats de travail de droit privé aux nouveaux professeurs.

Face à cette tendance, la CGT se positionne pour une éducation plus émancipatrice, luttant activement contre l'échec scolaire.

Dans notre document d'orientation de 2023, nous réaffirmons nos principes fondamentaux :

- L'enseignement privé sous contrat doit s'engager dans la lutte contre la ségrégation sociale et scolaire, une responsabilité qui ne devrait pas être l'apanage des établissements publics.

- Ces écoles doivent créer un environnement accueillant, propice à l'apprentissage, et résolument tourné vers l'inclusion. Elles doivent lutter contre toutes les formes d'oppression, que ce soit sociale, sexiste, raciste, religieuse, ou liée au handicap. L'école doit être accessible à tous, sans discrimination et sans pression liée au statut.

L'éducation est un pilier essentiel de notre société, et son équité doit être au cœur de nos préoccupations. C'est le défi que nous devons relever, en remettant en question les inégalités croissantes et en œuvrant pour un système éducatif où chaque enfant, quelle que soit son origine, ait la chance de s'épanouir et de réaliser son potentiel. C'est en travaillant ensemble que nous pourrions bâtir un avenir plus juste et plus prometteur pour tous.

François Prat
Co-Secrétaire général
CGT Enseignement Privé

TÉMOIGNAGE : QUELLE PLACE POUR LES DOCTEUR·ES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ?



Le 22 octobre 2014, paraissait dans le journal Libération une tribune : « *L'Éducation nationale méprise-t-elle ses chercheurs ?* ». Un groupe de chercheur·euses, tou·tes enseignant·es dans le secondaire, lançaient une pétition afin d'évoquer une « situation déplorable », pour ainsi obtenir une reconnaissance de la part du ministère pour celles et ceux qui, par leur force de travail et leur détermination, étaient ou deviendraient docteur·e de leur spécialité.

Qu'en est-il aujourd'hui de la situation des docteur·es et des chercheur·euses dans l'Éducation nationale ? Toujours la même : **rien**.

Je me fais l'écho de cette tribune : l'Éducation nationale ne prend pas soin de ses enseignant·es qui, en plus de leur activité professionnelle, fournissent un travail formidable afin d'obtenir l'une des plus honorables sanctions universitaires, celle du doctorat.

À l'époque du « *tout au mérite* », préparer

une thèse, n'est-ce pas méritant ... ? Je me pose la question.

Lorsque l'on m'interroge : « *pourquoi fais-tu une thèse en Histoire ?* », je réponds souvent, trop facilement, parfois lassé : « *je la fais pour moi* », parce que je sais que cela ne m'apportera rien au lycée, le grade docteur n'existant pas.

Mon I.P.R. s'est montrée intéressée par mes études doctorales lors de ma visite PPCR, mais elle a buggé lorsque je lui ai demandé si cela pouvait m'être profitable pour l'avancement accéléré. Le mérite fut pourtant mon argument. J'estime que les collègues titulaires d'une thèse sont méritant·es ; le sont aussi ceux et celles qui sont en voie de le devenir. Car cumuler le pro et la recherche doctorale représente bien plus que de l'organisation personnelle, ce sont aussi des sacrifices. Une thèse en préparation, c'est simple : on dort avec, on se réveille avec, on mange avec ; elle est présente en famille, dans l'intimité d'une vie, elle s'assoit à notre

table lorsque l'on boit un verre avec des ami·es ; elle est au fond de la classe lorsque l'on est en cours, face aux élèves. Mais malheureusement, elle ne prépare ni les cours, ni ne corrige les copies.

Le doctorat est un diplôme exigeant, rigoureux, mais aussi décourageant tant la somme de travail est importante. Certes le doctorat est un diplôme de passionné·es, qui nous rapproche et nous lie à notre discipline, qui participe intimement à renforcer nos compétences, donc forcément qui apporte à notre qualité d'enseignant·e ; et il n'est nullement question d'opposer les diplômé·es de l'Éducation nationale. Mais force est de constater que le doctorat ne vaut pas grand-chose aux yeux du ministère.

Je suis officiellement en troisième année (en vrai cinquième année), et je peine à trouver le temps pour travailler et conclure mes recherches. L'Éducation nationale doit reconnaître que s'inscrire dans une démarche doctorale ne relève pas uniquement de la passion. Je pense que notre employeur doit mieux valoriser ses diplômé·es.

Je suis donc favorable à la création d'un grade docteur, notamment pour valoriser l'excellence du diplôme et la période de formation universitaire qui en découle ; je rêve qu'il existe l'équivalent d'un temps-partiel de droit pour les doctorant·es, ou d'une possibilité de prendre un congé formation, notamment en troisième année, afin de pouvoir rédiger sa thèse.

Finalement, il s'agit de trouver une réelle finalité professionnelle et personnelle à un diplôme qui s'acquiert sur un temps long, très long.

Bastien CHERAULT
Académie d'Orléans-Tours

40% des doctorant·es en SHS abandonnent leurs recherches avant leur soutenance (source : reussirsathese.com).



DÉFENDRE LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS : UN COMBAT PERMANENT

En 1984, les défenseurs de la laïcité ont manifesté leur attachement au service public d'éducation tout en dénonçant le financement des établissements privés avec des fonds. Aujourd'hui même l'extrême droite se revendique laïque. Mais que s'est-il passé pour que ce principe soit aujourd'hui autant dévoyé ?

1984 : LA FIN D'UNE ÉPOQUE

Le mot laïcité fait partie de ces principes sur lesquels reposent les valeurs de la République, telles que la liberté, l'égalité, et la fraternité. C'est au nom de ces idéaux qu'une partie des républicains a soutenu la loi Savary du 26 janvier 1984, visant à constituer un service unique d'éducation. À travers cette mobilisation, les citoyens attachés aux principes de laïcité ont voulu affirmer leur refus de voir l'argent public mobilisé pour financer des institutions privées, au nom d'une idée simple : « *argent public, service public ; argent privé, service privé* ». Cette manifestation portait une autre revendication, celle de voir l'Église ne pas jouer un rôle dans l'éducation et la formation des futurs citoyens.

Mais depuis cette date, on a le sentiment que le principe de laïcité a entamé une double mutation. Alors qu'il a servi aux défenseurs d'une République laïque comme une arme politique pour limiter l'influence des établissements privés et contenir la place que l'Église catholique occupait dans le système éducatif, celui-ci est désormais mobilisé pour dénoncer les comportements individuels, avec une attention particulière portée sur ce qu'elle porte, notamment la religion musulmane. La guerre scolaire semble avoir livré son dernier combat.

Cela conduit par ailleurs à modifier le champ d'application de la notion d'obligation de neutralité. Cette loi, qui s'appliquait principalement dans les institutions publiques, s'étend désormais aux élèves, en particulier avec la mise en place de la loi de 2004.

1959 : L'ÉTAT MET EN PLACE UN RÉGIME D'ACCOMMODEMENT AVEC LA RELIGION

Pour expliquer ces changements, il faut sans doute évoquer le rôle de la loi Debré du 30 septembre 1959. Celle-ci a été votée dans un contexte particulier, visant à faire face à de multiples défis tels que l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés et la nécessité de construire un grand nombre d'établissements pour répondre au boom démographique. Cette loi apparaît donc à l'époque comme une réponse à ces défis.

Mais elle a eu, pour les établissements privés, un effet d'aubaine. En effet, avec la mise en place sous la III^e République des lois scolaires et d'un budget conséquent pour financer un service public d'éducation, les établissements privés s'étaient beaucoup appauvris en raison de cette concurrence. Mais aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, les choses changent.

Désormais la loi Debré permet l'existence au sein du système public d'éducation d'établissements privés qui peuvent déroger aux principes de laïcité au nom de la notion de caractère propre. Elle permet ainsi un régime d'accommodement entre la République et la religion à la seule condition qu'ils acceptent de s'associer à l'État. Celui-ci est visible à travers le financement,

qui s'élève à 8 milliards rien que pour l'État en 2023 (soit 14% du budget de l'État en matière d'éducation). Mais l'État accepte aussi qu'au sein de ces établissements privés, on puisse pratiquer des rites de l'enseignement religieux, et le port de signes religieux.

Cette « catholaïcité » est donc bien une défaite pour les opposants d'une école libre au sein du système public d'éducation.

Pour la CGT :

- L'enseignement privé, en tant que partie du système éducatif national et l'apprentissage, en tant que voie de formation professionnelle initiale, doit être inscrit dans une démarche de service public et répondre pleinement à l'exigence de responsabilité sociale qui en découle.

- Elle défend l'idée que « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque est un devoir de l'État* » (extrait de la Constitution française de 1946).

« *La véritable égalité des chances en matière d'éducation ne peut être réalisée que par un service public d'éducation fort, capable de surmonter les inégalités héritées et de garantir un accès équitable aux savoirs pour tous les citoyens.* » – Pierre Bourdieu

François PRAT
co-secrétaire général



RÉUSSIR UN RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE... UN PEU TROP CATHOLIQUE !

Près de Grenoble, se trouve la chaîne de la Chartreuse, célèbre pour le monastère des moines chartreux qui, tout en menant une vie paisible et méditative, se délectent dans la récolte des mystérieuses herbes sauvages utilisées pour la fabrication d'une virulente liqueur.

Au pied de la Chartreuse se trouve Corenc, une petite ville où la riche bourgeoisie grenobloise mène une vie à la recherche du confort matériel¹. Cependant, il y a de la place pour la spiritualité aussi. En effet, à Corenc se trouve un célèbre lycée catholique sous contrat avec l'État, consacré à la sainte mystique Philippine Duchesne. Ici, des sœurs sympathiques et souriantes accomplissent avec joie leur mission éducative auprès des jeunes.

Dans ce lycée, le conseil pastoral est une instance consultative à l'honneur. Pour ne pas déplaire au diocèse ou pour des convictions personnelles, le directeur a décidé de valoriser les professeurs qui participent aux activités spirituelles organisées par la Pastorale lors du rendez-vous de carrière. En effet, les enseignant.es, employé.es et rémunéré.es par l'État, se retrouvent à répondre à trois questions insolites lorsqu'ils/elles doivent remplir le formulaire de la direction.

- Être enseignant.e dans l'enseignement catholique : vos actions, vos attentes.
 - Mesurez votre implication dans l'enseignement catholique.
 - Votre évolution dans l'enseignement catholique : prise de responsabilité, etc.
- Or, lors du rendez-vous de carrière, les

1. Les habitants gagnent en moyenne 4.341 euros nets par mois selon le Journal du net, d'après l'INSEE.

professeurs devraient être évalué.es sur la base du référentiel des compétences des enseignants fixées par le ministère et non pas par rapport à une foi chrétienne qu'ils/elles sont libres d'avoir ou ne pas avoir. Par exemple, la première compétence à évaluer vise à « *faire partager les valeurs de la République. Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations* ».

Par conséquent, pourquoi privilégier, au moment de l'évaluation, les professeurs qui possèdent une vision catholique de la vie ? En quoi cela valoriserait-il un.e agent.e public ? En effet, les enseignant.es envoyés et rémunérés par l'État sont censés être évalués par rapport à leur travail, dans le respect de la laïcité. L'enseignement catholique, sur la base du contrat signé avec l'État, demeure toujours laïc pendant les heures de cours et les croyances spirituelles ne doivent pas interférer avec les activités scolaires (article R. 442-36 du Code de l'Éducation). En effet, les enseignant.es sont des agent.es de l'État et, par conséquent, le respect des principes de la laïcité constitue, pour elles/eux, un droit et un devoir. En outre, la liberté de conscience leur est garantie par la loi.

Soyons clairs. La laïcité est une et une

seule. Cela signifie qu'il n'y a pas d'accommodement ou d'aménagement possibles pour l'enseignement catholique. Bien sûr que, en ce qui concerne son caractère propre, le lycée Philippine Duchesne est catholique, mais ce caractère confessionnel est soumis au contrat que cet établissement a signé avec l'État afin d'obtenir des facilitations financières, plus notamment les subventions versées par la puissance publique et la mise à disposition d'un corps enseignant rémunéré par l'État. En effet, comme le dit l'Évangile de Matthieu (6:24), on ne peut pas avoir deux maîtres et servir, en même temps, Dieu et l'Argent.

Nous estimons que les professeurs doivent être jugés selon le travail fourni en classe et le fait de posséder une foi catholique ne constitue pas une compétence à évaluer lors du rendez-vous de carrière.

Et oui, l'enseignement catholique a encore des leçons à prendre en matière de laïcité, un concept tabou pour l'instant. La CGT-EP exige que ce retard soit rapidement rattrapé ! Nous encourageons l'élève espiègle à multiplier ses efforts et à se mettre au travail !

Et, naturellement, pas de mauvaise foi !

Académie de Grenoble

« L'enseignement catholique, sur la base du contrat signé avec l'État, demeure toujours laïc pendant les heures de cours et les croyances spirituelles ne doivent pas interférer avec les activités scolaires »

(article R. 442-36 du Code de l'Éducation)

LUTTE VICTORIEUSE POUR LES PERSONNELS OGEC À L'EXTERNAT CHAVAGNES DE NANTES

Une mobilisation victorieuse vient de se finir dans l'ensemble scolaire Externat Chavagnes à Nantes. Petite histoire d'une lutte.

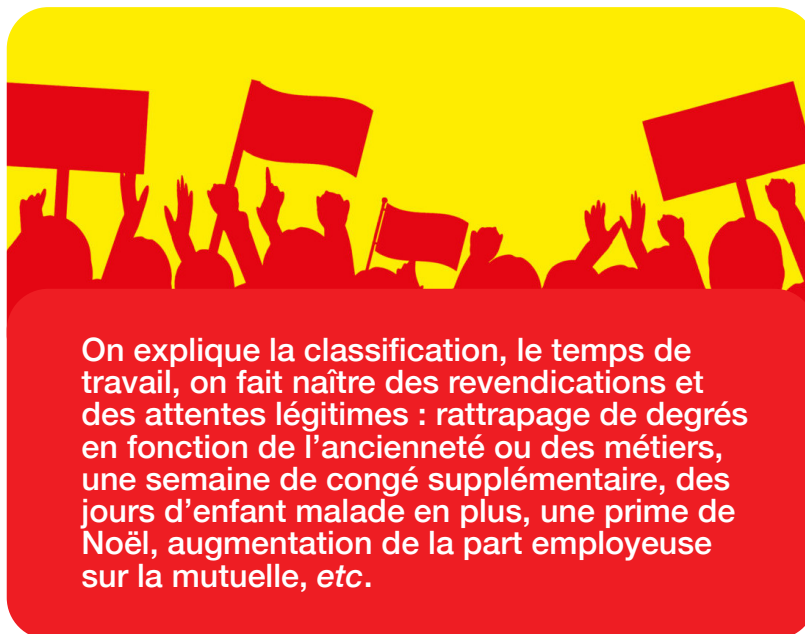
A l'occasion des élections CSE en 2019 la CGT a pu s'implanter dans l'établissement et j'ai été nommé délégué syndical.

Le contexte social était très difficile et l'ambiance lourde était un peu « féodale ». Toutes les demandes, même les plus légitimes, devaient se faire avec déférence. Une grande partie du personnel avait peur de la hiérarchie et n'osait plus s'exprimer. Les traitements de faveur côtoyaient les injustices et tout ça avait fini par être intégré, la culture hiérarchique était la norme : pas de concertation, pas de compte à rendre. Bref un management par la peur, autoritaire, d'un autre âge.

Dans ce contexte, le rapport de force a été long à mettre en place. La première année, cela est juste passé par le fait qu'en CSE un personnel OGEC dise les choses, règle des problèmes, fasse appliquer les règles de manière déterminée sans crainte de la hiérarchie. Cela a changé les regards, et certains collègues ont commencé à solliciter des accompagnements pour régler des problèmes de classification, de congés, etc... De plus en plus de salariés ont pris conscience que la situation injuste qu'ils vivaient n'était pas indépassable.

En 2022, la CGT a demandé l'ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires, qui, bien qu'obligatoires, n'avaient jamais eu lieu. Ces NAO ont été l'occasion de réfléchir collectivement : salaires, conditions de travail, inégalités.

On explique la classification, le temps de travail, on fait naître des revendications et des attentes légitimes : rattrapage de degrés en fonction de l'ancienneté ou des métiers, une semaine de congé supplémentaire, des jours d'enfant malade en plus, une prime de Noël, augmentation de la part employeur sur la mutuelle, etc. Cette première NAO s'est engagée la même année qu'une visite de tutelle. La parole s'est libérée chez les enseignants et dans tous les services. Le travail n'était plus possible avec cette direction autoritaire et on



On explique la classification, le temps de travail, on fait naître des revendications et des attentes légitimes : rattrapage de degrés en fonction de l'ancienneté ou des métiers, une semaine de congé supplémentaire, des jours d'enfant malade en plus, une prime de Noël, augmentation de la part employeuse sur la mutuelle, etc.

nous a annoncé un changement de chef d'établissement.

La première NAO ne donnera rien. Mais à la suite de la visite de tutelle et du changement de direction, les attentes ont grandi chez les salariés vis-à-vis du nouveau chef d'établissement.

En 2023 la négociation est réouverte, le nouveau directeur conscient des attentes avait dans sa lettre de mission l'indication d'apaiser la situation sociale.

On en ressort avec trois engagements :

- Des rattrapages de degrés pour les strates I et II
- Une semaine de congé supplémentaire pour tous et un quatrième jour enfant malade.
- Une prime de fin d'année pour tous pérennisée et non proratisée pour les temps partiels.

Cet accord avec le chef d'établissement est annoncé aux salariés, mais sera remis en cause par les administrateurs de l'OGEC.

Dans un établissement qui n'est pas habitué aux conflits sociaux, les surveillants décident de ne plus laisser

passer. Revenir à la situation antérieure n'est plus concevable, l'ensemble de la vie scolaire avec l'appui de la CGT appelle à un débrayage et dans le même temps le CSE convoque une réunion exceptionnelle en présence du président de l'OGEC. En réunion le président de l'OGEC annonce ne pas remettre en cause les rattrapages de degrés, accorder la semaine de congé payé, mais il émet une réserve sur la pérennisation d'une prime. Les collègues décident collectivement de maintenir le débrayage, la prime a été annoncée et elle doit être effective. La grève a lieu sur le temps du midi : l'ensemble des surveillants y participe, la direction doit pallier les manques à tous les postes... À la rentrée des vacances de la Toussaint, la CGT signe trois accords d'entreprise :

- Une prime de fin d'année de 350 € nets pérennisée et égale pour tous, quel que soit le temps de travail.
- Des augmentations de degrés pour les strates I et II. Les surveillants ont gagné trois degrés, 100€ brut de salaires.
- Une semaine de congés payés



supplémentaire et un quatrième jour d'enfant malade pour tous à partir de septembre 2024.

La détermination des salariés a payé. Cette mobilisation ne peut se comprendre que grâce au travail syndical qui a été fait depuis 4 ans.

Chaque étape a permis de construire un autre rapport de force.

Au début quand on arrive dans un établissement on est souvent isolé, il n'y a pas de culture syndicale, on peut même faire face à de l'hostilité, la

tâche paraît immense. J'avais du mal à imaginer qu'un petit mouvement social comme celui-là arrive et j'espère que ce témoignage participera à donner de la force à tous les camarades isolés.

Parfois, c'est ingrat, il faut être sur la réserve pour ne pas se couper des collègues, on n'avance pas aussi vite que l'on ne l'espérerait, mais c'est indispensable, on fait grandir la prise de conscience, on suscite des attentes, pour que le moment venu une mobilisation collective naisse.

Beaucoup de boulot reste à faire, pour l'instant il n'y a toujours pas de réelle vie syndicale, je reste bien seul à porter les choses pour le personnel OGE, mais de nouveaux collègues sont arrivés au CSE, ils et elles se forment et s'investiront peut-être au syndicat pour faire naître une véritable section.

Mehdi Raitière
Académie Nantes

PLAIDOYER POUR LA DIGNITÉ

Parce qu'enseigner c'est élever, parfois tomber, se relever, s'élever, vers quel cap naviguons-nous aujourd'hui ?

Élever, certes, souvent répéter des valeurs humaines élémentaires comme écouter, partager et oublier dans le collectif l'appétit du « moi » qui dévore l'autre. Dans le monde du tout connecté du soir au coucher, où trouver les piliers qui forgent une société ? Où ? Dans le deuxième foyer, l'École.

A grands coups médiatiques, d'annonces et de questionnaires, le Ministère sonde pour connaître le mal en biaisant les idées, en prémâchant des amorces de réponses évitant ainsi une réflexion gênante qui serait pourtant salutaire.

L'École a mal. L'École est en mal de sa dignité. L'École se meurt, terrassée par deux fois en son sein. Samuel Paty créa l'effroi. Décapité. Dominique Bernard la fit mettre genou à terre. Poignardé.

Chacun de ses membres se pose légitimement et secrètement la question : à quand le troisième sacrifié ?

La stupeur, l'incompréhension, la colère s'installent. Elles rongent telles une tumeur pernicieuse.

Garante de la liberté de penser, l'École a tremblé. Comment se résigner ? Comment lutter ?

L'horizon ne peut se troubler et il nous faut garder le cap malgré les tempêtes. Garder la tête haute, élever, se relever, s'élever. Tel est notre cap.

L'École incarne le repère du savoir, de l'échange, de l'émulation, la boussole qui invite au dépassement de soi et à l'effort.

Les effets d'annonces auxquels s'ajoutent les réformes successives, la précarisation, le muselage à peine dissimulé, les caméras d'infos en continu ne peuvent la faire vaciller. Tout enseignant a le droit à sa dignité en passant les grilles de son école la tête haute avec la certitude qu'il fait bien et qu'il ne doit pas céder, pas tomber.

Seule l'unité protège de chavirer et nous amène à nous surpasser.

Liberté, liberté chérie, je résisterai...

Aurélié Cervelle
Académie de Grenoble

L'ÉCOLE DE LA DÉFIANCE !

Dans tous les établissements de France et de Navarre, publics et privés sous contrat, une campagne est menée par le CEE (Conseil d'évaluation de l'école) depuis 2021 pour évaluer les écoles tous les 5 ans, dans le but de « Faire mieux réussir tous les élèves », « améliorer le bien-être dans l'établissement » et « renforcer la dimension collective ». Une évaluation utile selon le CEE car cela sert à « situer les réussites de l'école par rapport à des objectifs et attendus nationaux ou académiques, et par rapport à son propre projet d'école ».

Nous avons confiance en vous mais nous préférons évaluer votre travail, c'est pour votre bien !

Ça consiste en quoi : auto-évaluation (personnels, élèves, parents), plan d'action, évaluation externe sur 3 jours avec entretiens individuels, rapport... prise en compte des évaluations des élèves (donc on comprend bien à quoi servent ces fameuses évaluations nationales finalement !).

Tous les ans des établissements sont choisis afin d'être évalués par un « comité de pilotage » composé de personnels d'inspection, de direction et peut-être d'enseignant-e-s, mais ce n'est pas très clair !

Tout est expliqué, des documents sont à télécharger, il suffit de faire ce que l'on vous dit ! (48 pages quand même).

Mais - parce qu'il y a un mais - il va falloir remplacer les enseignants lors des entretiens... Ah mince on n'a pas de remplaçant, bon ben bénévolat, vous avez l'habitude

“bande de feignasses” !

Charge de travail supplémentaire pour les équipes pédagogiques, relations de plus en plus tendues car tout repose sur les chefs d'établissements.

Étonnamment peu de retours sur ce dispositif, qui n'a en fait rien d'obligatoire, mais comme toute annonce ou mesure, on nous fait croire le contraire.

La CGT-EP dénonce cette “culture de l'évaluation” qui va à l'encontre de ce que nous, enseignant-es, éducateur-ices, AESH, personnels de l'éducation... prônons depuis des années : une école émancipatrice, formatrice, ouverte sur le monde et qui aide les futur-es citoyen-nés à penser par elleux-mêmes, à être autonomes, à créer, imaginer, rêver, à avoir un esprit critique pour ne pas se laisser bernier par les fake-news, colportées notamment par nos chers politiques ! Nous ne pouvons plus accepter cette défiance et cette course à la réussite, car c'est oublier tout ce que peut et doit apporter l'école à nos élèves.

Plus d'info :

<https://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-l-evaluation-des-etablissements-340814>

Aurélie Coulm
Académie de Rennes





Nathalie Manghini et Céline Petit

MISE EN PLACE DE RELATIONS AVEC L'UNION DÉPARTEMENTALES CGT 06

Dans le respect de la « conquête » de l'Est demandée à notre congrès de Ronce-Les-Bains en mai dernier et la demande du congrès de notre fédération la FERC CGT de créer du lien interpro et travailler à la formation de nos syndiqué.es, notre syndicat CGT-EP commence à s'installer sur le territoire immensément bleu des Alpes Maritimes. Le 17 novembre dernier, une réunion de 2 heures aura permis à Nathalie Manghini membre du BN, responsable académique du 06 et Céline Petit Secrétaire générale de l'UD CGT 06 de poser les bases de nos fonctionnements et de notre collaboration.

La CGT-EP revient enfin au cœur de ce territoire. Les responsables de l'UD auront pu découvrir nos spécificités, notre champ de syndicalisation et nos compétences. Nous avons pu avoir une meilleure photographie de notre territoire et des luttes qui s'y mènent, des champs dans lesquels nous pouvons croiser et mutualiser nos savoir-faire.

Nous serons présents à la permanence de l'UD 06 ainsi que dans les collectifs formation syndicale et fonction publique de cette Union Départementale.





UN CSE AUX COULEURS DE LA CGT, POURQUOI FAIRE ?

Le CSE (Comité Social et Économique) défend l'intérêt de l'ensemble de la communauté éducative dans les établissements à travers les questions qu'il pose ou les ordres du jour qu'il propose. Si la CGT est présente, elle peut orienter les débats, devenir actrice, sur des sujets importants : bien-être au travail, sécurité au travail, santé au travail, amélioration des conditions de travail et répartition du travail.

Cela peut prendre plusieurs formes : de l'achat de la machine à café, en passant par les consignes de chauffages, mais aussi le nombre de toilettes, l'accès aux handicapés, une enquête sur un accident du travail ou une contre-proposition à un projet de l'Ogec.

Pour les professeurs, un élu CSE peut demander des explications sur l'élaboration des EDT, sur l'attribution des heures supplémentaires, sur les critères d'attribution des IMP, mais aussi l'attribution des pactes et les missions associées.

Pour les AESH, un élu CGT peut lui venir en aide en ce qui concerne son affectation : pour quelles missions sont-elles/ils employé.es, que doit-il faire et surtout que ne doit-il pas faire ? Un ou une AESH est souvent isolé.e au sein de nos établissements.

Pour les personnels de droit privé, un élu CGT peut les aider à comprendre et négocier sa fiche de poste, à les



Joel CORCIONE
Don Bosco Marseille
Élu CEN CGT-EP
Élu CFC FERC

soutenir dans d'éventuelles demandes d'évolution de carrière au sein de l'établissement.

Vous l'aurez compris, être élu au CSE de votre établissement est impératif. Si vous l'êtes avec l'étiquette CGT grâce à la confédération, la fédération et le syndicat national de l'enseignement privé votre syndicat, vous pouvez être formé, épaulé, soutenu techniquement et juridiquement par des personnes fidèles à nos valeurs et revendications syndicales. Votre travail sera reconnu et associé, au fil du temps à un travail de la CGT.

Grace à cela la CGT prendra de l'ampleur dans les établissements. Si au départ, la CGT est accueillie avec méfiance, elle a tout à gagner à se faire

connaître dans un travail au quotidien au milieu de la communauté éducative. Elle passera du statut présenté par les chefs d'établissements (la méchante organisation syndicale) à l'organisation syndicale incontournable, proche des salariés, qui les écoute, les soutient, les défend.

Au fil du temps, les idées de la CGT seront diffusées, expliquées, comprises...

Grâce au travail quotidien des élus de terrain, les personnels aidés, soutenus, sont souvent reconnaissants envers eux. Qui dit reconnaissants dit syndicalisations supplémentaires. Et c'est parce que les élus de terrain fournissent un travail de qualité, car très bien formés, que certaines personnes qui n'auraient jamais pensé un jour adhérer à la CGT le font... C'est presque mieux qu'un merci !

Mais tout ce long travail de terrain laborieux nous permet de récolter de plus en plus de voix dans les élections professionnelles des CSE et un jour on atteindra le seuil des 8% ce qui nous permettra de rentrer dans le cercle des syndicats représentatifs pour les personnels de droit privé. Les organisations patronales seront obligées de nous communiquer les documents nécessaires à toute négociation loyale et on pourra mettre en relief leur politique non sociale, en étayant leur projet avec les documents qu'ils nous auront communiqués.

22/23 ET 24 NOVEMBRE : PREMIÈRE RENCONTRE INTERACADÉMIQUE DU GRAND EST À BESANÇON



4 académies au taquet : Nancy-Metz ; Strasbourg, Dijon et Besançon

Effectivement ce fut bel et bien une première. Notre modeste bureau académique a eu le plaisir d'accueillir des camarades du Grand Est pour que nous puissions symboliquement mais concrètement donner vie à cette volonté d'un redéploiement des forces syndicales CGT. En cela, il s'agit d'une application d'une décision de notre Congrès National de mai dernier.

Pour l'occasion, François PRAT Co-secrétaire général et référent pour l'académie de Besançon est venu de Toulouse pour animer ces journées. Elles furent riches tant sur le plan syndical que sur le plan fraternel. L'ambition était assez simple, poser un acte fondateur pour que nous puissions, grâce au travail des quatre académies développer notre présence mais aussi, réactualiser nos contacts avec les camarades sur le terrain.

Dans nos quatre académies comme partout en France, les combats ne manquent pas ! L'Alsace Lorraine fidèle à son particularisme historique assume comme elle peut ce fameux concordat donnant aux confessions religieuses des statuts particuliers. Notre Franche-Comté, terre ouvrière,



Marc-Pierre Gontard

« patrie » natale de Victor Hugo ou de Pierre Joseph Proudhon, lutte contre des obscurantismes renaissants et la Bourgogne n'est malheureusement pas en reste au niveau des combats syndicaux.

Des engagements ont été pris !

- S'appuyer sur nos camarades des unions départementales et locales pour engager ce redéploiement.
- Aller à la rencontre des collègues dans les établissements en unissant nos forces. La prochaine ASSS de janvier se fera en Bourgogne, sur Dijon. Des publications là aussi partagées vont voir le jour, et parce que j'en suis référent, des déplacements sur Belfort, Mulhouse, Strasbourg, Metz, Nancy se feront. Rien ne remplace l'authenti-

cité des rencontres, nous y sommes globalement tous sensibles. Les camarades présents (Marc-Pierre, Antoine, Brigitte, Dominique, etc...) sont des piliers sur qui nous allons reconstruire une force qui n'aura rien d'anecdotique.

Merci aux participants et tout particulière à José Avilès Secrétaire général de l'UD 25 qui nous a permis de nous réunir dans les locaux du centre ville.

Un grand merci aussi à Marc-Pierre Gontard, qui a labouré pendant des années ces territoires, montant des listes pour les élections, défendant les collègues ici et là. Marc Pierre, à la retraite, reste ancré dans ses engagements et nous apporte son concours et son expérience.

Rencontres avec les collègues, syndicalisation, nominations de RSS et de DS : voilà les objectifs que nous nous sommes fixés afin de faire connaître notre organisation et ses repères revendicatifs, pour le plus grand bien des salariés de notre champ professionnel.

Christophe Schoenauer
Secrétaire académique de Besançon
Membre du Bureau National

FINANCEMENT PUBLIC DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS : LA CGT REÇUE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La CGT enseignement privé a été auditionnée à l'Assemblée Nationale, fin novembre 2023, par deux députés (Paul Vannier, député LFI du Val d'Oise, et Christopher Weissberg, député Renaissance des Français de l'étranger), dans le cadre d'une mission d'information sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat.

Les représentants de la CGT Enseignement privé ont remis aux rapporteurs de cette mission parlementaire un dossier complet, de 12 pages, sur cette question. Vous en retrouverez ici quelques idées principales. L'intégralité de nos analyses, remarques, et propositions sur le sujet sont accessibles en flashant le **QR Code** (page suivante).

La question de ce financement soulève de nombreuses questions. Les députés nous en ont posé plusieurs. Nous avons systématiquement choisi de leur présenter, sur chaque thème, nos constats de la situation, les points sur lesquels nous leur demandons d'être vigilants, et nos propositions.

Cette question du financement public de l'enseignement privé induisait nécessairement un « *comparatif* » des situations entre le « *public* » et le « *privé* ». Fidèles aux valeurs de la CGT, nous avons bien rappelé que notre objectif n'était ni de critiquer nos collègues de l'enseignement public, ni de juger de leur situation, mais bien de proposer une amélioration du fonctionnement et des perspectives de l'éducation nationale dans son ensemble.

Après avoir présenté les différences de statut des personnels de l'enseignement privé (précaires ou non, et en fonction des métiers), nous avons abordé les points communs au public et au privé et les différences observées.

Les administrations (Rectorat, DSDEN, DRAF...) avouent ne pas vraiment savoir comment fonctionne le privé sous contrat. Il reste des idées reçues sur le fait que nos carrières seraient gérées différemment, que nos droits

seraient différents, que le « *caractère propre* » est un fait évident qui s'impose à notre liberté de conscience, à nos droits... Une formation des personnels de ces administrations et l'attribution de moyens humains supplémentaires dans les divisions des personnels du Rectorat réglerait sans doute ces problèmes.

Sur la question des rémunérations, des primes, des heures supplémentaires ou encore des « *missions du pacte* », nous avons fermement demandé un contrôle accru de l'administration et un engagement de transparence vis-à-vis des personnels dans les dotations versées aux établissements.

DÉRIVES SUR LES HEURES OU LES CONTENUS PÉDAGOGIQUES...

Le « *bénévolat imposé* » est une pratique dans de nombreux établissements. Ce sont des heures faites sur temps de travail par des personnels de droit public en dehors du cadre des missions

pour lesquelles l'Etat les rémunère. Ces heures bénévoles permettent aux organismes de gestion des établissements de ne pas engager les salarié-es de droit privé nécessaires alors qu'ils perçoivent le forfait d'externat destiné à ces embauches. Et ces pratiques doivent cesser.

Nous nous inquiétons du poids que représentent les DDEC dans les choix pédagogiques. Elles sont souvent les interlocutrices des DSDEN et des inspecteur-ices et brouillent le message aux enseignant-es... quand il est transmis. Ainsi, les DDEC se permettent de faire des incursions dans la pédagogie via par exemple les visites de tutelles.

Nous sommes opposés à l'idée d'ouvrir l'accès à la fonction d'inspecteur-ice aux enseignant-es du privé afin qu'ils inspectent... les seul-es enseignant-es du privé. Cet « *entre-soi* » accentuerait encore le manque de transparence et les dérives possibles de « *copinage* »





et/ou de discrimination. En revanche, les enseignant.es du privé doivent pouvoir passer les concours des autres corps de l'administration.

Nous demandons la mise en place de l'ensemble des instances de concertation qui s'imposent dans l'enseignement public, tant pour les personnels que pour les élèves : conseil d'école, conseil d'administration, conseil pédagogique, CVEC, CVL, cellule de lutte contre le harcèlement, conseils de discipline respectant les textes officiels...

PROJETS D'ÉTABLISSEMENT ET PRIORITÉS ÉDUCATIVES NATIONALES...

L'actualité a bien montré que de nombreux établissements privés s'exonèrent des directives imposées par l'administration. Ce fut le cas lors des hommages à notre collègue assassiné à Arras, lors des la banalisation d'heures dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire ou encore face à la vaccination des élèves de 5ème contre le papillomavirus. C'est inacceptable.

Le ministère ne doit plus distinguer les EPLE et les établissements privés lorsqu'il souhaite appliquer une mesure en direction des élèves, mais l'imposer à tous les établissements publics comme privés. Les circulaires adressées aux établissements privés ne doivent plus « conseiller de mettre en place » des dispositifs, mais

les imposer et en contrôler la réelle application.

FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANT.ES

Les modalités actuelles de formation sont violentes : la majorité des stagiaires des concours externes sont à temps plein devant les élèves. Prof – comme d'autres métiers – est un métier qui s'apprend, il nécessite du temps libéré durant l'année de stage.

Nous demandons, au titre de notre statut d'agent public et soumis aux mêmes exigences que le public concernant les enseignements, d'être formés avec nos collègues du public, que ce soit en formation initiale ou continue, au sein des INSPE notamment pour la formation initiale. C'est ce qui se passait jusqu'en 2013 et la création des ESPE.

Nous demandons un contrôle plus strict des formations organisées par Formiris. Il arrive que des formations ne soient que des « couvertures » pour des journées à caractère confessionnel. Le contenu de l'année de stage (sur fonds de l'État) doit être scrupuleusement vérifié et doit être conforme aux exigences de la loi Debré comme des directives ministérielles appliquées dans l'enseignement public.

ET CONCERNANT LE BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS ?

Le contrôle de ces budgets est insuffisant, pour ne pas dire inexistant ! les établissements perçoivent des

frais de scolarités (payés par les familles) mais aussi beaucoup d'argent public (forfait d'externat, subvention d'investissement, financement des formations en apprentissage...) sans contrôle de l'utilisation de cet argent, mis dans un pot commun pour la gestion de la structure.

Les établissements n'embauchent pas de personnels médico-sociaux (ou alors à la marge). C'est un manque énorme pour les élèves et les personnels. En revanche, la rémunération des chefs d'établissements est nettement supérieure à celle des personnels de direction du public. Bien souvent entre 5 000 et plus de 10 000 euros par mois ! Nous demandons le fléchage des financements public et leur contrôle à l'euro près !

Nous revendiquons également la fonctionnarisation des personnels de droit privé actuellement rémunérés au moyen des subventions de l'État (ou au moins l'obtention d'un statut d'agent public, au même titre que les enseignant.es) et la revalorisation et l'alignement des rémunérations des personnels de droit privé sur les grilles de leurs homologues du public.

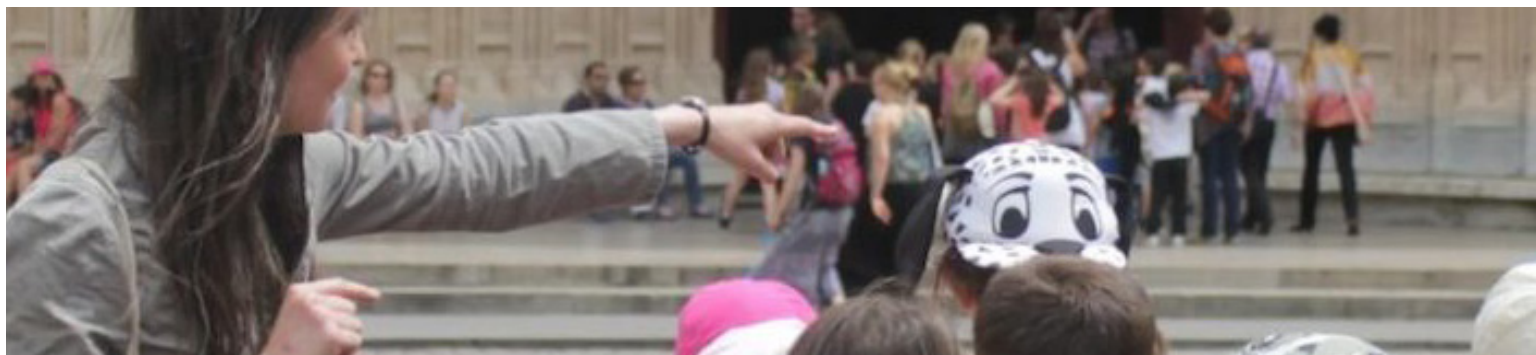
Vous trouverez dans le fichier en lien par ce **QRCode** de nombreux éléments supplémentaires présentés à l'analyse et à la sagacité des deux députés qui nous ont reçus dans le cadre officiel de cette rencontre à l'Assemblée Nationale.

Ce document est riche. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour vos actions locales ! N'hésitez pas non plus à nous faire remonter vos commentaires et réflexions.

Serge Vallet, *Normandie*
Barbara Danino, *Bureau national*



SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES QUE DISENT LES TEXTES ?



Une nouvelle circulaire concernant l'organisation des sorties et voyages scolaires a été publiée le 13 juin 2023, abrogeant celle de 1999. Sans réelles grandes modifications, cette publication est l'occasion de faire un point sur le sujet.

Les sorties et voyages scolaires sont des temps forts pour les élèves, occasion de vivre autrement, de découvrir d'autres lieux et participant à leur émancipation. Du côté enseignant-es, et plus particulièrement organisateur-trices, c'est un gros travail de préparation, gestion, organisation bien mal reconnu, souvent considéré comme un dû dans nos établissements.

Tout d'abord, une sortie ne peut être considérée comme obligatoire que si elle se situe sur le temps scolaire, pause méridienne incluse. Dans tous les cas (sortie ou voyage), c'est le-la cheffe d'établissement qui l'autorise. Selon les destinations (hors département pour le 1er degré, à l'étranger, ...) une information des autorités administratives (DASEN) est obligatoire. Pour mener à bien de tels projets, des documents administratifs ressources, des fiches et formulaires (demande d'autorisation d'une sortie, d'un voyage, transport, budget prévisionnel) sont mis à disposition sur le site Eduscol, ainsi qu'un guide pratique (spécifique pour chacun des degrés).

En terme de sécurité, qui doit être

garantie pour les élèves, il est rappelé que pour un voyage scolaire, « la présence dans l'équipe d'encadrement d'une personne formée aux premiers secours est obligatoire sur le lieu d'hébergement [...] si aucun membre de la structure d'accueil ne l'est ».

Au sujet des accompagnateur-trices, ce peut être un-e enseignant-e, un personnel non enseignant-e, un parent d'élève, un-e bénévole, ... Néanmoins, lorsqu'ils ou elles sont hors éducation nationale, un « contrôle d'honorabilité par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs des infractions sexuelles et violentes » est réalisé.

Enfin, quant à la question du taux d'encadrement minimal, question récurrente, en maternelle, quelle que soit le type de sortie scolaire :

- jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant-e
- au-delà d'un groupe de 16 élèves : un adulte supplémentaire pour 8 élèves

pour le niveau élémentaire :
pour une sortie sans nuitée :

- jusqu'à 30 élèves : deux adultes dont au moins un-e enseignant-e
- au-delà de 30 élèves : un adulte supplémentaire pour 15 élèves

pour un voyage scolaire :

- jusqu'à 24 élèves : deux adultes dont au moins un-e enseignant-es
- au-delà de 24 élèves : un adulte supplémentaire pour 12 élèves

dans le 2nd degré : « il appartient au-la chef-fe d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateur-trices nécessaire »

L'enseignement privé est-il concerné par cette circulaire ? Le titre de cette dernière précise clairement qu'elle s'adresse aux « aux écoles, collèges et lycées publics ». Ceci dit, sur le site de l'Enseignement Catholique SitECole, s'il est précisé que ce qui concerne les sorties ne relève que de la compétence des chef-fes d'établissement, il est aussi ajouté que « les indications de la circulaire sont précieuses pour permettre de repérer toutes les conditions à respecter avant tout départ ».

En conclusion, l'organisation d'une sortie ou d'un voyage scolaire demande du temps et de l'énergie. Ce sont souvent de bons moments que l'on peut partager avec nos élèves, ce qui permet aussi de les voir autrement. Néanmoins, il faut encore combattre l'idée qu'en sortie ou voyage, nous ne sommes pas en vacances et gagner une vraie reconnaissance de notre participation dans ces projets.

Sources :
circulaire du 13 juin 2023 sur les sorties scolaires, publiée au BO 26 du 29 juin 2023 site Eduscol

Alexandre ROBUCHON,
Académie de Poitiers



PAIEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Pour le rectorat de Paris un·e enseignant·e ayant exercé sans interruption de Juillet 2022 à Août 2023, mais n'ayant reçu qu'un acompte en septembre, n'a travaillé que 11 mois !

Exemple :

Un enseignant ayant perçu de Juillet 22 à Août 23 un salaire brut de 2200 € par mois, soit 26400 € sur les 12 mois (dont le salaire de septembre perçu en octobre et l'acompte reçu en septembre retiré sur ce mois même d'octobre), aurait dû percevoir 700 € de prime.

Mais le rectorat fait le calcul suivant :

- il considère que l'enseignant·e a exercé 11 mois, mais prend la totalité des sommes perçues entre juillet et juin : 26 400 €. Comme il considère qu'il n'a exercé que 11 mois, il en déduit la moyenne mensuelle sur ces 11 mois : 2400 € par mois ($26400 \text{ €} / 11 = 2400 \text{ €}$).

- Puis il multiplie cette moyenne par 12 pour connaître le montant annuel à prendre en compte soit

28 800 € ($2\,400 \text{ €} \times 12$). La prime de base s'élève alors à 600 €.

- Et ce n'est pas fini : comme le rectorat a toujours en tête qu'il n'a travaillé que 11 mois, il la proratisé et obtient 550 € ($600 \text{ €} \times 11 / 12$)

AINSI ET DU FAIT DE L'ERREUR DU RECTORAT, L'ENSEIGNANT·E PERD 150€

C'est la triple peine :

- L'enseignant·e a été payé en retard.
- Il·elle n'aurait travaillé que 11 mois ! Son salaire annuel s'en trouve donc plus élevé (28 800 € au lieu de 26 400€)
- Sa prime a été proratisée.

Et il en est de même pour tous les enseignant·es, titulaires ou non, qui n'auraient pas été payé·es un mois ou plus : ça arrive malheureusement !

Christian ROBIN
Élu CCMA, Rectorat de Paris

PARENTS VIGILANTS : UNE ATTAQUE DE L'ÉCOLE PAR L'EXTRÊME DROITE QUE FAIT LE MINISTÈRE ?



Sur son site national, le mouvement « *Parents vigilants* » propose un flyer qui permet de comprendre à qui nous avons affaire. Il est composé d'un recto verso.

Sur la première page, on peut voir une petite fille de dos qui écrit à la craie au tableau noir. Quoi ?

Effondrement du niveau scolaire - Propagande LGBT - Détestation de la France.

En page 2, il est proposé de signer une pétition, de témoigner, de devenir parent vigilant.

Il est affirmé que l'école est devenue un lieu gangrenée par l'extrême gauche, les LGBT, à la solde des immigrés et de l'anti France, où les élèves n'apprennent plus rien dans le chaos, l'indiscipline.

Enfin, tout à fait en bas, il est signalé que derrière ce mouvement, c'est le parti Reconquête d'Eric Zemmour et Marion Maréchal-Le Pen qui est à la manœuvre.

Au delà de la naphtaline qui sent bon le régime de Vichy, que peut-on dire de ce mouvement qui a pignon sur rue dans les médias ?

Le collectif « *Parents vigilants* », impulsé par des militants de Reconquête, veut transformer l'école en un lieu de lutte. Au programme : morale catholique, roman national et temps béni des colonies.

Ce collectif vise en premier lieu les personnels éducatifs et les établissements qui dispenseraient des cours d'éducation sexuelle, sur les questions LGBT, ou avec un contenu antiraciste.

Plusieurs collègues ont déjà été menacés par cette mouvance « *brune* ». Zemmour a invité les parents de ce collectif à infiltrer les conseils de parents d'élèves.

En agitant cette idée selon laquelle le problème central dans l'éducation serait la « *bataille culturelle* » contre le

« *lobby LGBT islamiste* », Reconquête cherche à rassembler des secteurs de la population perméables aux préjugés racistes, LGBT-phobes et sexistes, et leur offre des « ennemis » sur qui rejeter tous les maux.

Bien évidemment, le collectif n'évoque jamais le manque ahurissant de moyens et de personnels, ou encore la précarité qui touche tant les personnels que les élèves et leurs parents.

QUE FONT LES POUVOIRS PUBLICS ?

Le 15 novembre dernier, plusieurs syndicats (UNSA, SUD, FSU, CFDT et CGT) se sont adressés au Ministre de l'Éducation nationale pour l'interpeller sur les menaces que fait peser cette « *association* » sur les personnels et l'institution. Aucune réponse alors que des écoles, des collèges, des lycées continuent d'être jetés à la vindicte populaire sur les réseaux sociaux.

« *Si l'on tente de bafouer l'autorité des professeurs, je serais à vos côtés* », affirmait Gabriel Attal lors de son investiture. Des rodomontades ! Nous attendons autre chose que des postures. Nous attendons autre choses face aux intolérances et aux discriminations.

Qu'attendent les pouvoirs publics ? Un nouveau drame ?

À l'heure où l'extrême-droite tente de rallier de nouveaux secteurs de la population à sa politique réactionnaire derrière la bannière de la prétendue « *protection des enfants* », il y a urgence à se mobiliser en soutien aux personnels de l'Éducation et à défendre la nécessité d'une éducation émancipatrice, la lutte contre la casse de l'Éducation nationale, au moyen de recrutements massifs, d'augmentations générales des salaires, et des moyens réels et importants dans les services publics.

Philippe Legrand,
Académie de Nantes

Lycée professionnel

LA REFORME STRUCTURELLE DU BAC PROFESSIONNEL

Montreuil le 6 novembre 2023

Le ministère a dévoilé mi-octobre son projet scandaleux d'une réforme systémique du baccalauréat professionnel qui comprend notamment la casse de la classe de terminale pour la rentrée 2024.

Sans tenir compte du fonctionnement, de l'organisation et de l'avis des premiers concernés par cette réforme (élèves, enseignants), le ministère continue la destruction du lycée professionnel pour arriver à terme à son but final : sa liquidation !

MISE EN PLACE DE GROUPES DE NIVEAU

En seconde et première : Généralisation de la mesure n°2 de la réforme : des enseignements aux savoirs fondamentaux (Français et Maths) en seconde et en première Bac Pro en groupes réduits.

Pas d'heures supplémentaires pour les élèves.

Mais au final, il ne s'agit pas de dédoublements !

- C'est la suite des résultats des tests de positionnement : rien de nouveau ;
- Avec des profs juste formés au diagnostic et à la remédiation ;
- Pas de différenciation pédagogique mais des groupes de niveaux ;
- Pas d'heure en plus mais moins d'élèves avec le même nombre d'heure donc moins d'heures par élève au final.

Comment ?

- Suppression de la co-intervention en 2nde et 1ère.

Conséquences ?

- **Perte d'une heure en enseignement professionnel ;**
- Cela ne compense pas les heures disciplinaires perdues avec la transformation de la voie professionnelle : la perte sèche perdure ;
- Atteinte à la liberté pédagogique ;
- Le Pacte devient la pierre angulaire du système : plus de choix pour les enseignants qui voudraient refuser, il devient incontournable.

LA DÉSORGANISATION DE L'ANNÉE DE TERMINALE RENTRÉE 2024

Un calendrier démentiel (22 s de cours + 6 s PFMP + 2s examens + 6 s diversification)

- **Septembre à mars :** 22 semaines de cours, CCF en EG (maths/sc, LV1, Arts appliqués, EPS, LV2) ;
- **2 jours en mars :** épreuves ponctuelles EG (Fr, HG EMC, EcoD/EcoG) ;
- **De mars à mai :** 6 semaines de PFMP pour tous les élèves ;
- **2 semaines mai :** épreuves ponctuelles professionnelles, dernier CCF pro ;
- **Mai-juin :** 6 semaines de diversification (PFMP ou « prépa poursuite d'études) ;
- **Début juillet :** épreuve ponctuelle de PSE et oral de chef-d'œuvre ;
- **Première semaine de juillet :** oral de contrôle.

Lycée professionnel

LA REFORME STRUCTURELLE DU BAC PROFESSIONNEL

QUELQUES PRECISIONS

- **Prépa poursuite d'études** : un tiers du temps sur les compétences psycho-sociales et deux-tiers sur la consolidation des savoirs et la méthodologie.
- **Accompagnement personnalisé** : support au dispositif Avenir pro (co-animation par les conseillers de Pôle Emploi et les équipes éducatives).
- **Co-intervention** : En terminale 26h d'enseignement professionnel (**effectuées par un professionnel extérieur**) et 26h d'enseignement général (**français et maths ne sont plus ciblés depuis 2020**).

GRILLE HORAIRE DE TERMINALE

- Maintien d'un volume annuel (30h hebdomadaire);
- Objectif d'ajouter 10h30 en Français, 10h30 en Maths et 5h en HGEMC sur l'année;
- L'EPS ne doit pas perdre d'heures;

Retour des matières générales MAIS au détriment de quelles disciplines ?

On a déjà perdu un volume d'heure conséquent pour préparer les élèves à l'examen lors de la précédente réforme.

LES CONSEQUENCES

- Explosion du groupe classe en terminale; **on a vu les effets pervers dans les lycées généraux.**
- Arrêt des cours en mars; **alors que c'est abandonné pour les bacs généraux !**
- Risque d'annualisation; **on la voit arriver à chacun de leurs assauts...**
- Calendrier identique pour tous les LP (**désastre pour trouver des lieux de PFMP**)
- Improbable retour des « poursuites d'études » en juin (modèle du bac général); **poudre de perlimpinpin**
- Pour la Session 2026 : livrets de compétences évoqués pour le pro via une diminution des CCF; **on revient au livret ouvrier et l'on perd la validation du diplôme par un niveau de savoirs et pratiques.**

NOTRE ANALYSE

Ce projet de réforme est une fois de plus totalement hors-sol ! Il ne tient pas compte de nos élèves et de leurs rythmes d'apprentissage. Ce n'est pas de plus d'entreprise dont nos élèves ont besoin mais de plus et de mieux d'École. Avec les familles de métiers, le bac pro a été déspecialisé et réduit à deux ans et demi; avec ce projet de réforme, **il va passer à deux ans ! LUTTONS CONTRE CETTE CASSE DE L'INSTRUCTION DES CLASSES PROS !**

Votre espace client pour gérer vos démarches en ligne

Un gain de temps dans la gestion de votre santé

Réalisez vos actes en ligne

- Affiliation de vos ayants droit et/ou choix d'options facultatives
- Envoi de vos factures, décomptes et devis
- Possibilité de recevoir des alertes en temps réel pour les remboursements
- Réédition de vos cartes de tiers payant

Consultez toutes vos informations utiles

- Tableau de garanties
- Historique de vos remboursements
- Géolocalisation des professionnels de santé à proximité

Pour créer votre espace client ou y accéder :

espace-client.ag2rlamondiale.fr/accueil



Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain